REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2232

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement et mise à disposition de moyens et locaux à l'association Le Tour des terroirs pour l'organisation du Festival des terroirs à Lyon en 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur : Monsieur Bruno Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2232

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement et mise à disposition de moyens et locaux à l'association Le Tour des terroirs pour l'organisation du Festival des terroirs à Lyon en 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Le Tour des terroirs, dont le siège est à Écully, est une association créée en 2017 dans le but de promouvoir les terroirs français, la consommation responsable et resserrer les liens entre les agriculteurs et les consommateurs à travers la gastronomie française. Pour cela, elle fédère près de 600 professionnels des métiers de bouche, artisans, producteurs et différents partenaires œuvrant à la promotion du potentiel gastronomique et culturel des régions françaises.

Depuis 2017, l'association valorise ces professionnels *via* l'organisation d'évènements sur l'ensemble du territoire national. Elle crée une dynamique collective et fédère les acteurs du bien manger pour dynamiser les territoires, les circuits courts et redonner leur place et leur importance aux producteurs.

Organisatrice de nombreux événements et activités gourmandes, l'association Le Tour des terroirs fait rayonner le potentiel gastronomique et culturel des régions en valorisant le savoir-faire et les produits des terroirs.

Plus de 70 événements ont été réalisés pour sensibiliser les consommateurs aux bonnes pratiques et créer du lien entre les 600 membres, professionnels engagés.

En 2023, l'association Le Tour des terroirs a décidé de créer les 1ers Trophées des terroirs qui ont été imaginés pour récompenser les projets écoresponsables des professionnels des métiers de bouche, producteurs, artisans et fabricants de boissons. Pour la remise des prix de ces trophées, l'association a imaginé un festival des terroirs, organisé pour la 1ère fois à Lyon les 15, 16 et 17 avril 2023.

L'association sollicite la Métropole de Lyon pour apporter son soutien à l'organisation de cette manifestation.

II - Objectifs de la Métropole

La Métropole gère la Cité internationale de la gastronomie de Lyon, lieu hybride qui accueille en son sein :

- un lieu d'exposition et d'éducation au goût, accessible à tous les publics et à hauteur d'enfants,
- un espace fédérateur, ouvert à la participation de tous les professionnels des filières de la gastronomie, de la restauration, de l'agriculture, de l'alimentation et de la santé,
- un espace ouvert à l'expérimentation et à la formation, au service d'une alimentation durable et accessible pour tous.

Actuellement, la Métropole accueille dans ce lieu différents types de manifestations grand public ou professionnelles, de différentes factures et sur des cibles de toutes typologies.

La Cité internationale de la gastronomie de Lyon a ainsi pu accueillir près de 65 000 visiteurs pour ses expositions depuis la réouverture au grand public au dernier trimestre 2022.

Dans le cadre de sa stratégie alimentaire, la Métropole souhaite spécifiquement que la Cité internationale de la gastronomie de Lyon soit un lieu d'éducation au goût, ouvert à tous, où des associations et organisations professionnelles, qui s'inscrivent dans le même objectif, viennent proposer des animations collectives au grand public. C'est notamment dans cet objectif qu'elle a programmé un ensemble très diversifié d'animations au 2nd semestre 2023.

En cohérence avec cet objectif, la Métropole souhaite apporter son soutien à l'organisation de cette manifestation culinaire à Lyon et mettre à disposition les locaux de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon pour accueillir plus particulièrement le Banquet des terroirs, organisé dans le cadre de ce festival.

III - Le Festival des terroirs - Édition 2024

Fort de son succès auprès des 9 800 visiteurs, 60 producteurs, 50 chefs et partenaires, l'association Le Tour des terroirs propose une 2ème édition du Festival des terroirs qui se déroulera les 27, 28 et 29 avril 2024 et s'adressera à tout public, professionnels et grand public.

L'entrée de l'événement sera gratuite afin de sensibiliser un maximum de monde et rendre le bien manger accessible à tous.

L'édition 2024 du Festival des terroirs attend 14 000 personnes et proposera :

- un *food court* qui invite près de 40 chefs à faire découvrir aux festivaliers les produits des terroirs à travers leur cuisine,
- un grand marché, composé de 75 producteurs-artisans et fabricants de boissons, rivé sur les territoires,
- le championnat du meilleur tartare de bœuf, organisé avec Interbev Auvergne-Rhône-Alpes,
- une scène format table d'hôtes animée par des démonstrations culinaires et tables rondes. Elle accueillera également la remise de prix des Trophées des terroirs,
- des ateliers et dégustations proposés dans le Labo par des producteurs, artisans et partenaires, pour sensibiliser les visiteurs à leur savoir-faire et leurs bonnes pratiques,
- des *DJ-set* et toute une programmation artistique imaginée par *Heat*,
- des mâchons, déjeuners, pauses sucrées et diners terroirs proposés dans le Club des adhérents,
- une soirée festive organisée pour remercier tous les professionnels et partenaires mobilisés,
- une journée 100 % dédiée aux professionnels le lundi,
- une nocturne pour le marché de producteurs-artisans le samedi soir,
- un studio d'enregistrement *podcast* pour les chaînes et médias partenaires,
- des tournois de pétanque avec des binômes chefs et producteurs contre festivaliers.

Enfin, l'association Le Tour des terroirs souhaite proposer un Banquet des terroirs pour ouvrir les festivités, ouvert au grand public, au sein de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon le 26 avril 2024.

Budget et plan prévisionnel de financement du festival :

Dépenses	Montants (en € TTC)	Recettes	Montants (en € TTC)
Charges directes de l'évènement		Ressources directes de l'évènement	
achats	55 000	ventes de produits finis (stands, partenaires financiers)	138 300
prestations de services	*35 000*	subventions	75 000
achat matières et fournitures	*10 000*	*Région Auvergne-Rhône-Alpes*	*30 000*
autres fournitures	*10 000*	*Métropole*	*20 000*
services extérieurs	139 500	*Ville de Lyon*	*10 000*
locations	*90 000*	*autres collectivités (comité Gastronomie et promotion des produits gourmands de*	*15 000*
entretien et réparation	*2 000*		

Dépenses	Montants (en € TTC)	Recettes	Montants (en € TTC)
Charges directes de l'évènement		Ressources directes de l'évènement	
assurance	*2 500*	*Bourgogne-Franche-Comté -GPPR-)*	
documentation	*10 000*		
rémunérations intermédiaires et honoraires	*15 000*		
publicité, publication	*15 000*		
déplacements, missions	*5 000*		
charges de personnel	23 800	autres produits de gestion courante	5 000
Charges indirectes de l'évènement		Ressources indirectes de l'évènement	
moyens mis à disposition par la Métropole (régie du site)	5 000	moyens mis à disposition par la Métropole (régie du site)	5 000
Total	**223 300**	**Total**	**223 300**

Il est proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 20 000 € au profit de l'association Le Tour des terroirs dans le cadre de l'organisation du Festival des terroirs pour 2024.

De plus, dans le cadre de l'accueil de l'évènement le Banquet des terroirs, l'association bénéficiera des services de la régie technique et évènementielle du site, représentant un coût de 5 000 € pour la Métropole, ainsi que de la mise à disposition, à titre gracieux, des espaces de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon, conformément aux tarifs d'occupation indiqués dans la délibération du Conseil n° 2023-1999 du 11 décembre 2023.

IV - Modalités de versement et de contrôle de la subvention

Le versement de la subvention interviendra en une seule fois, sur appel de fonds du bénéficiaire et après transmission du bilan qualitatif et financier de la manifestation. Ces documents doivent être transmis à la suite de l'évènement et au plus tard le 31 décembre 2024.

Le montant de la subvention attribuée est un montant plafond. Dans le cas où le coût réel de l'évènement serait inférieur au montant des dépenses subventionnables indiqué ci-dessus, la participation de la Métropole serait recalculée au *prorata* de la dépense réellement engagée et justifiée par le bénéficiaire.

A contrario, le dépassement du montant total des dépenses envisagé par le bénéficiaire, au titre de l'évènement, restera à sa charge. La subvention versée qui n'aurait pas été affectée à sa destination initiale ou qui excèderait le coût réel des dépenses réalisées fera l'objet d'une demande de remboursement total ou partiel à la Métropole.

Enfin, l'association s'engage à indiquer le soutien de la Métropole, sous forme littéraire ou sous forme de logo, dans toutes les opérations relatives à l'évènement et sur tous les outils de communication qu'elle utilisera, quels que soient les supports (digitaux ou imprimés) et quelles que soient les cibles visées (visiteurs, invités, médias, journalistes) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution :

a) - d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association Le Tour des terroirs pour l'organisation du Festival des terroirs pour l'année 2024,

b) - d'une subvention en nature d'un montant de 5 000 € au profit de l'association Le Tour des terroirs pour l'organisation du Festival des terroirs pour l'année 2024 et l'accueil du Banquet des terroirs sur le site de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 20 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P33O9246.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20240311-319856-DE-1-1
Date de télétransmission : 12 mars 2024
Date de réception préfecture : 12 mars 2024